

Signature d'un protocole d'accord sur les retenues agricoles en Isère



Ce protocole d'accord signé lors du comité départemental de l'eau (CDE) du 27 avril dernier par le préfet de l'Isère et le président de la chambre d'agriculture puis le 4 mai 2021 par le directeur de l'agence de l'eau est un acte symboliquement fort pour soutenir l'évolution vers des cultures et des pratiques agricoles moins consommatrices d'eau. Après la mise en œuvre de la gestion collective de l'irrigation en 2018 et l'élaboration de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), la signature de ce protocole apporte des garanties supplémentaires pour maintenir l'équilibre de notre ressource en eau en réduisant nos consommations d'eau d'ici 2035.

Les évolutions climatiques, particulièrement sensibles ces dernières années, et les faibles capacités de rétention en eau des sols de coteaux ont mis en évidence la grande fragi-

lité des cultures en matière d'accès à l'eau dans les phases clés du développement des produits (fruits en particulier) et les difficultés d'abreuvement et d'affouragement des bêtes. Cela met directement en cause la pérennité de toute une branche agricole et donc le besoin de sécurisation des productions.

En Isère, la maîtrise de l'ensemble des prélèvements agricoles est réelle depuis de nombreuses années et la présence de l'organisme unique de gestion collective (OUGC) départemental garantit une répartition entre les agriculteurs en tenant compte des tensions sur la ressource.

L'organisation iséroise, fruit de nombreuses années de concertation entre les services de l'État, la Chambre d'Agriculture et les irrigants, a jusqu'à aujourd'hui conduit à privilégier des solutions adaptées à la configuration du territoire.

D'importants projets de substitution de ressources sont actuellement en cours d'élaboration. La présence de ressources abondantes comme le Rhône ou l'Isère a favorisé l'émergence de solutions d'irrigation collective. Les nappes d'eau souterraines constituent sur la majeure partie du territoire agricole isérois une ressource pour l'irrigation bien répartie avec un impact moindre sur les écosystèmes de

surface et sur l'aménagement du territoire que la présence de retenues collinaires de taille importante ou en nombre important.

La création de stockage d'eau ne constitue pas, en agriculture, la seule mesure d'adaptation au changement climatique. L'évolution vers des cultures et de pratiques moins consommatrices d'eau sont à privilégier en amont de toute réflexion sur un projet de prélèvement.

Le protocole d'accord sur les retenues agricoles en Isère a été validé et signé lors du comité départemental de l'eau (CDE) du 27 avril dernier par le préfet de l'Isère et le président de la chambre d'agriculture, puis le 4 mai 2021 par le directeur de l'agence de l'eau. C'est un acte symboliquement fort dans la droite ligne de la stratégie régionale Eau-Air-Sol. Les services de l'État, en partenariat avec l'organisme unique de gestion collective (OUGC) du département de l'Isère, les collectivités en charge de la gestion quantitative de la ressource en eau et les structures chargées de la gestion des espaces protégés, s'engagent désormais à suivre une procédure d'analyse des projets qui prend en compte les enjeux économiques de l'exploitation agricole, les enjeux de biodiversité et des milieux aquatiques.